

CONSTRUIRE UN EMPLOI DU TEMPS A L'ECOLE MATERNELLE



« L'équipe pédagogique aménage l'école (les salles de classe, les salles spécialisées, les espaces extérieurs...) afin d'offrir aux enfants un univers qui stimule leur curiosité, répond à leurs besoins notamment de jeu, de mouvement, de repos et de découvertes et multiplie les occasions d'expériences sensorielles, motrices, relationnelles, cognitives en sécurité.»[...]

« L'enseignant met en place dans sa classe des situations d'apprentissage variées : jeu, résolution de problèmes, entraînements, etc. et les choisit selon les besoins du groupe classe et ceux de chaque enfant ». [...]

Dans tous les cas, les situations inscrites dans un vécu commun sont préférables aux exercices formels proposés sous forme de fiches.

Apprendre en jouant

Le jeu favorise la richesse des expériences vécues par les enfants dans l'ensemble des classes de l'école maternelle et alimente tous les domaines d'apprentissages.

Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour provoquer la réflexion des enfants, l'enseignant les met face à des problèmes à leur portée. Quels que soient le domaine d'apprentissage et le moment de vie de classe, il cible des situations, pose des questions ouvertes pour lesquelles les enfants n'ont pas alors de réponse directement disponible.

Apprendre en s'exerçant

Les apprentissages des jeunes enfants s'inscrivent dans un temps long et leurs progrès sont rarement linéaires. Ils nécessitent souvent un temps d'appropriation qui peut passer soit par la reprise de processus connus, soit par de nouvelles situations. Leur stabilisation nécessite de nombreuses répétitions dans des conditions variées. Apprendre en se remémorant et en mémorisant

L'enseignant stabilise les informations, s'attache à ce qu'elles soient claires pour permettre aux enfants de se les remémorer. Il organise des retours réguliers sur les découvertes et acquisitions antérieures pour s'assurer de leur stabilisation, et ceci dans tous les domaines.

Apprendre en se remémorant et en mémorisant

Les opérations mentales de mémorisation chez les jeunes enfants ne sont pas volontaires. Chez les plus jeunes, elles dépendent de l'aspect émotionnel des situations et du vécu d'évènements répétitifs qu'un adulte a nommés et commentés. Ces enfants s'appuient fortement sur ce qu'ils perçoivent visuellement pour maintenir des informations en mémoire temporaire, alors qu'à partir de cinq-six ans c'est le langage qui leur a été adressé qui leur permet de comprendre et de retenir.

L'enseignant stabilise les informations, s'attache à ce qu'elles soient claires pour permettre aux enfants de se les remémorer. Il organise des retours réguliers sur les découvertes et acquisitions antérieures pour s'assurer de leur stabilisation, et ceci dans tous les domaines. Engager la classe dans l'activité est l'occasion d'un rappel de connaissances antérieures sur lesquelles s'appuyer, de mises en relations avec des situations différentes déjà rencontrées ou de problèmes similaires posés au groupe. L'enseignant anime des moments qui ont clairement la fonction de faire apprendre, notamment avec des comptines, des chansons ou des poèmes. Il valorise la restitution, l'évocation de ce qui a été mémorisé ; il aide les enfants à prendre conscience qu'apprendre à l'école, c'est remobiliser en permanence les acquis antérieurs pour aller plus loin.

Extrait du Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015



QUELQUES PRECONISATIONS DU GROUPE DEPARTEMENTAL MATERNELLE

En maternelle, l'emploi du temps doit permettre de **modifier les pratiques professionnelles** :

- S'affranchir des ateliers tournants (ex : numération avec toute la classe et ateliers différenciés)
- Prévoir des activités physiques massées : le module ou la séquence d'apprentissage doivent se dérouler sur une période massée (fréquence quotidienne) et sur un nombre de séances significatif
- Eradiquer les passages aux toilettes collectifs
- Supprimer la collation
- Aménager le temps d'accueil

Quelques conseils :

- Elaborer un emploi du temps par période (x 5 périodes)
- Différencier les différents niveaux
- Respecter la terminologie des programmes : les domaines d'apprentissage doivent clairement apparaître
- Préciser les horaires
- Réfléchir aux horaires de récréation (1 en MS et GS ou 2 petites pour les TPS et PS)
- Pas de récréation l'après-midi après la sieste
- Préciser la présence d'adultes supplémentaires

« Chacun des domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien »

GRILLE D'AIDE A L'ANALYSE D'UN EMPLOI DU TEMPS



LE CADRE INSTITUTIONNEL	
<p>Respecte-t-il les heures d'enseignement journaliers?</p>	<p>Les domaines d'apprentissage définis dans les programmes doivent clairement apparaître dans l'emploi du temps. Il est utile de spécifier les sous domaines pour plus de clarté. « Chacun des domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien »</p>
<p>Présente-t-il les 5 domaines d'apprentissage ? :</p> <p>1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions</p> <p>2. Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique</p> <p>3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques</p> <p>4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</p> <p>5. Explorer le monde</p>	<p>Il est nécessaire de bien différencier « l'oral » et « l'écrit ».</p> <p>Le module ou la séquence d'apprentissage doivent se dérouler sur une période massée (fréquence quotidienne) et sur un nombre de séances significatif.</p> <p>Il convient d'équilibrer dans le temps les deux domaines artistiques (Les productions plastiques et visuelles et les Univers sonores).</p> <p>Il convient d'équilibrer dans le temps le domaine « Découvrir les nombres et leurs utilisations » avec le domaine « Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées »</p> <p>Le domaine « explorer le monde » est souvent présenté de manière globale : la culture scientifique est peu évoquée, la structuration de l'espace est rarement citée et la structuration du temps est souvent englobée dans les rituels. ⇒ Il convient d'attribuer une plage spécifique à chaque sous domaine en faisant évoluer l'emploi du temps au fil de l'année.</p>
<p>Quelle est la proportion respective des domaines?</p> <p>Quels sont ceux à prioriser et pourquoi ?</p>	<p>Il est nécessaire de prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les <u>priorités nationales</u> et de les mettre en œuvre : l'enseignement de la langue orale (« prévention de l'illettrisme ») ; -les <u>besoins des élèves</u>, après une évaluation diagnostique et selon la programmation de classe, de cycle ; -les <u>projets de classe</u>, un domaine peut être moins représenté à une période s'il a été davantage travaillé précédemment lors d'un « temps fort » (exemple « découvrir le monde du vivant » à rééquilibrer lors de la période suivante par une dominante « dessins et compositions plastiques »).

Les séances d'APC sont-elles mentionnées ?	Spécifier le jour, la durée et les périodes de l'année.
Modalités Doit-il mentionner les formes de travail proposées (ateliers, regroupement, jeux...) ?	<p>Une confusion est faite avec l'autre outil professionnel qu'est le cahier journal. Les informations relatives aux formes de travail, à l'organisation matérielle relèvent davantage du cahier journal.</p> <p>Les emplois du temps sont plus lisibles si le choix est fait de mettre en avant le domaine travaillé plutôt que le dispositif ou le support. Il faut donc penser l'emploi du temps en domaines d'apprentissage (en s'appuyant sur le programme d'enseignement de l'école maternelle).</p> <p>Cependant, les modalités d'organisation collective de l'école (décloisonnement, lieux spécifiques) sont utiles, notamment en cas de remplacement et peuvent figurer à l'emploi du temps.</p>
 LE CADRE PEDAGOGIQUE	
Quel rythme sur la journée ?	<p>Un découpage moyen de la journée en plages de 30 minutes paraît pertinent. Cependant, en TPS et PS, le temps d'attention du jeune enfant est très limité, il est alors nécessaire de prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des séances courtes mais plus nombreuses ⇒ Une place laissée au jeu (libre, éducatif, structuré...)
Est-il stable ou évolutif ?	<p>L'emploi du temps doit être en lien avec progressions, programmations, projets d'activités et cahier journal. Si des régularités sont souhaitables, l'enseignant peut envisager des variables selon les jours, les périodes.</p> <p>Un emploi du temps est formalisé par période.</p>
Quelle proportion réservée aux temps éducatifs (récréation, habillage, etc.) et aux temps d'apprentissages?	<p>L'emploi du temps est un outil pour organiser le temps d'une collectivité et répondre aux besoins des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait intéressant de calculer la proportion réservée à chacune des deux catégories (temps éducatifs et temps d'apprentissage). <p>La proportion des temps éducatifs est à moduler de la PS à la GS.</p> <p>L'analyse chiffrée montre des écarts importants entre les classes de différentes écoles.</p> <p>Les récréations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une durée d'activités en classe de plus de 90 minutes sans récréation est déconseillée. - La durée prévue est de 30mn (habillage et déshabillage compris) Pour rappel, en élémentaire la récréation est d'une durée réglementaire de 15mn. - Pour les TPS et PS : pas de récréation l'après-midi après le réveil. De même, deux récréations plus courtes sont préférables dont une leur sera exclusivement réservée. <p>L'accueil :</p> <p>Ce moment doit permettre de réels apprentissages et ne pas se limiter aux jeux libres. Des pôles d'activités peuvent être proposés dès l'entrée en classe. L'accueil est un temps privilégié de relation duelle, d'observation des élèves (évaluation individuelle), de travail individuel oral (entretien autour des cahiers, etc.).</p>

	<p>La collation: Il faut impérativement envisager la suppression de la collation (cf p.5 « Les temps sociaux »).</p> <p>Ce moment n'a donc pas à figurer dans l'emploi du temps.</p> <p>Repos de l'après-midi : Le repos ne peut faire l'objet d'une contrainte horaire systématique pour tous (respects des besoins individuels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un temps de sieste dans un dortoir en TPS et PS. - un temps sieste évolutif au cours de l'année en MS. <p>⇒ prévoir une plage divisée en deux colonnes indiquant les activités proposées aux élèves dormant peu ou plus et un horaire maximum de réveil pour les gros dormeurs. Les activités pour les non dormeurs doivent faire l'objet d'une réflexion d'équipe, voire d'un décloisonnement ou d'échanges de services.</p>
--	--

Les temps « sociaux » comme les passages aux toilettes, habillage et déshabillage ne doivent pas y figurer : ils sont pris sur le temps des récréations.



LA COMMUNICATION

<p>L'emploi du temps est-il obligatoire ?</p> <p>Pour qui ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il doit être affiché dans la classe. - Il est exigible par l'IEN et indispensable pour le directeur. - Il est nécessaire: ⇒ aux enseignants amenés à prendre en charge la classe (remplaçants, TRS), ⇒ à l'équipe pédagogique de l'école (RASED, enseignants du dispositif « Plus de maitres que de classes » : utilisation et temps d'utilisation des locaux ⇒ à l'ATSEM ⇒ aux élèves : objet d'apprentissage ⇒ aux parents.
<p>Le nom de l'enseignant est-il indiqué ?</p> <p>Le niveau de classe figure-t-il ?</p>	<p>L'emploi du temps est nominatif. Chaque enseignant conçoit l'emploi du temps de sa classe.</p> <p>Le niveau de classe doit être clairement indiqué.</p>
<p>Quelle présentation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'emploi du temps doit être immédiatement lisible: mise en page claire, une couleur par domaine par exemple, etc. - Il doit mentionner les différentes plages horaires et périodes concernées. - Une attention particulière sera apportée à la mise en page pour les classes à plusieurs niveaux.

LES TEMPS SOCIAUX



cf GUIDE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE L'organisation du temps de l'élève à l'école maternelle
<http://ia58.ac-dijon.fr/Pedagogie/Maternelle/GuideMaternelle/GuideMaternelle.html>

Le passage aux toilettes

La propreté reste une condition importante de l'accès à l'école maternelle, mais elle n'en est pas une condition sine qua non. De plus, le passage de la vie familiale à la vie collective peut entraîner une régression dans ce domaine et pour de nombreux enfants, le passage collectif aux toilettes est inadéquat et provoque même des réactions d'évitement liées à l'absence d'intimité de ces moments collectifs.

Une sensibilisation aux questions d'hygiène et de santé permet aux enfants de comprendre la **nécessité de respecter l'intimité** de chacun, l'intégrité de son corps et de celui des autres. Les équipes doivent donc **réfléchir sur les modalités de passage aux toilettes**, et proscrire l'usage systématique de « petits trains » qui circulent dans les couloirs plusieurs fois par jour. En effet faire découvrir l'école, ses classes, couloirs ou les lieux d'hygiène est le premier travail pour un enseignant soucieux de faire construire des repères aux élèves pour faciliter l'accès à l'autonomie.

De même, en permettant aux familles d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe, on peut facilement gérer les opérations de déshabillage et de **passage systématique aux toilettes**. Ceci évite de devoir conduire les élèves aux toilettes, juste avant ou après le regroupement.

Les passages collectifs aux toilettes sont un archaïsme qu'il convient d'éliminer rapidement.

La collation

L'AFSSA (Agence Française de la Sécurité Sanitaire des Aliments) a rendu un rapport (janvier 2004), indiquant que la collation en milieu de matinée est une réponse inadaptée à l'absence de petit déjeuner (horaire, composition, caractère systématique et indifférencié).

La note ministérielle du 25 mars 2004 confirme que **l'organisation d'une collation collective en milieu de matinée n'a aucune raison d'être**.

Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles, qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une **collation dès leur arrivée à l'école maternelle** (sur le temps de l'accueil, sans créneau horaire spécifique et affiché dans l'emploi du temps) et, dans tous les cas, **au minimum deux heures avant le déjeuner**. Cette **collation est facultative** et doit être **adaptée aux élèves**.

Les enfants ayant déjeuné le matin n'éprouvent alors pas le besoin d'une nouvelle prise alimentaire.